CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1572 **Valable du 20/11/2025 au 19/11/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/05/1993
Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Dénomination sociale : LANGUEDOC TOITURES

ROUTE DE LA GARE
34670 BAILLARGUES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 390956514

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 390 956 514 00025
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 9236823

Assurance Responsabilité travaux :
ALLIANZ IARD 48351132

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ALLIANZ IARD 48351132

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 04 67 70 72 73 **Fax :** 04 67 70 72 74
Portable : 06 82 82 56 13
Responsabilité légale : DIAZ NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIAZ MARIE-HÉLÈNE PRÉSIDENT

Responsable Technique :

Site internet :
E-mail : contact@languedoc-toitures.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	24	EFF3	6 638 501	CA7
Dans l'activité	3	EFF1	0	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 0 - Date màj du D.U. :	20/11/2025	19/11/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 03/12/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR